Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260226-2026_02_26_08-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 20

De votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le treize février, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque, sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme EL HASNAOUI Bouchra arrivée à 19h28 à partir de la délibération N°2 - Mme FULBERT Mirlène - M. GOBERT Daniel - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine - M. MALINGRE Alain - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RENOU Clarisse – M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - M. BOUCARD Michel - Mme FRIQUET Chantal - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LEPORT Laurent - Mme PEREIRA Valérie - Mme RAOULT Marie

Pouvoirs de vote :
Mme GALLAIS Marie-Noëlle à M. GOBERT Daniel
M. LEPORT Laurent à M. MALINGRE Alain
Mme RAOULT Marie à M. HOUSSIN René-François

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260226-2026_02_26_08-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTAT CIVIL – SÉCURITÉ

Réf. : ASLD/VLB/26/08

OBJET 4.1 AVANCEMENT DE GRADE

EXPOSÉ

Au vu du tableau de propositions d'avancement de grade de l'année 2026, des avancements sont intervenus et également des modifications de poste sont nécessaires.

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire,

À compter du 1er mars 2026 :

- À supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et à créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet.

À compter du 1er avril 2026 :

- À supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 3 abstentions (*M. LE MEUT Paul – Mme QUELLEUC Martine - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier),* d'autoriser M. Le Maire :

À compter du 1er mars 2026 :

- À supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et à créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet.

À compter du 1er avril 2026 :

- À supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin